Le Greffier du Tribunal de
Commerce de ROUBAIX - TOURCOING
50, Rue du Capitaine Aubert
59026 ROUBAIX Cédex 1
Le Registre du Commerce est
MINITEL appelez le 36.29.11.11

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant

** SA Conseil d'Administration
* CENTRE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE
* 21, RUE JULES GUESDE
*
*
** 59650 VILLENEUVE D ASCQ

Réf : 71BA2
RCS : 477160822

Pièces déposées le 28/12/1992 Numéro : 92470

- PV CONSEIL ADMINISTRATION du 5/10/1992 : CHANGEMENT DE P.D.G.

--- Coût du dépot : 75.35 Francs.
Dont T.V.A. : 6.95 Francs.

Cle : 1207

Le Greffier.

Dépot Effectué Par

** SA Conseil d'Administration
* CENTRE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE
* 21, RUE JULES GUESDE
*
*
** 59650 VILLENEUVE D ASCQ

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS
ETES EN PRESENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

CENTRE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE
Société anonyme
au capital de 1.100.000 francs
Siège social : 21 rue Jules Guesde VILLENEUVE D'ASCQ (59)
RCS ROUBAIX B 477 180 822

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze ,
et le 5 octobre, à 10 heures,
le conseil d'administration s'est réuni, au siège de la société.

Sont présents :

Monsieur Jean-Pierre CALBA représentant permanent de la société PALAFI,
Monsieur Alain DUYRAT représentant permanent de la société ROUAFI,

Absents et excusés :

Monsieur Roger BANASZYNSKI, Président,
Monsieur André GATAULT représentant permanent de la société SERFIM,

En l'absence de Monsieur Roger BANASZYNSKI, Monsieur Alain DUYRAT préside la séance. Il constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

I DEMISSION DU PRESIDENT

Monsieur Roger BANASZYNSKI a adressé une lettre au Conseil l'informant de sa démission de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur, à effet de ce jour.

Le Conseil prend acte de cette démission.

II COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide de coopter en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Roger BANASZYNSKI :

Monsieur Didier FILLASTRE
demeurant 55 rue du Général Foy 75008 PARIS

pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos en 1992.

Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

III NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Didier FILLASTRE en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Didier FILLASTRE déclare accepter ces fonctions et précise qu'il ne tombe pas sous le coup des dispositions légales réglementant les incompatibilités ou la limitatation du nombre des mandats d'Administrateur ou de Président.

IV POUVOIRS DU PRESIDENT

Le Conseil délègue à Monsieur Didier FILLASTRE tous pouvoirs dont il est lui même investi par la législation en vigueur, à l'exception de donner des cautions, avals ou garanties au nom de la société.

Les cautions, avals ou garanties ne pourront être donnés que sur autorisation préalable du Conseil.

Le Conseil décide également que le Président ne pourra ni contracter d'emprunts, ni vendre, ni acheter d'immeubles ou de fonds de commerce sans son autorisation préalable.

Monsieur Didier FILLASTRE accepte les pouvoirs qui lui sont ainsi conférés.

V AGREMENT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE

Le Conseil a été saisi de la part de la société CICA d'une demande d'autorisation de prêt de consommation comportant transfert de propriété d'une action au bénéfice de:

Monsieur Didier FILLASTRE

Après échange de vues, le Conseil, à l'unanimité, autorise ce prêt et agrée le nouvel actionnaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le Président et un autre Administrateur.

Le Président
de séance

Un Administrateur

Le nouveau Président MR FILLASTRE